

AUTORISATION DE STATIONNEMENT D'UNE BENNE 99 rue de Général de Gaulle

Nous, Florence VANHILLE, Maire de Zuydcoote,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4,

Vu le Code de la route, L411-1 à 411-7,

Vu la demande d'occupation du domaine public émise par Madame Verheecken, 99 rue du Général de Gaulle 59123 Zuydcoote pour occuper le domaine public avec une benne, le week-end du 10 juin 2023,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir des mesures en vue d'assurer le chantier en toute sécurité.

ARRETONS

Article 1 : Le pétitionnaire est autorisé à installer une benne, à charge pour lui de se conformer aux dispositions réglementaires visés ci-dessus et aux conditions suivantes :

- L'installation de la benne sera conforme à la réglementation en vigueur et sera installée au droit du 99 rue du Général de Gaulle,
- L'installation sera signalée la journée et la nuit,
- L'installation ne devra gêner en aucune façon la circulation routière et piétonnière,
- Dès l'achèvement des travaux, la chaussée et les trottoirs seront nettoyés de tous gravats (terre, gravillons,...),
- Toutes les mesures seront prises afin de ne pas détériorer le revêtement de sol (béton désactivé) de la voie publique et en cas de détérioration elle sera réfectionnée aux frais du pétitionnaire.

Article 2 : Madame Verheecken devra prendre toutes les précautions nécessaires pour assurer la sécurité des piétons.

Article 3 : Le présent arrêté sera en vigueur durant toute la durée du chantier.

Article 4 : Le présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Ghyvelde,
- Madame Verheecken.

Article 5 : Certifié exécutoire après notification le 26 avril 2023.

Fait à Zuydcoote, le 25 avril 2023

Le Maire,

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE COMMUNALE DE ZUYDCOOTE' and a central emblem. The signature is written in a cursive style.

Florence VANHILLE